



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-235

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-10-29-00002 - ARRETE[??]modifiant l'arrêté n° 2012-SPE-0001 du 10 janvier 2012 portant autorisation [??]du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé « La Désirade » à Montargis géré par l'Association ESPACE[??] (3 pages)	Page 3
R24-2024-10-29-00001 - ARRETE[??]modifiant l'arrêté n° 2023-DOMS-PDS-060 du 03 avril 2023 portant renouvellement de l'autorisation d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) dénommé « l'Oasis » par l'Association ESPACE[??] (3 pages)	Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-10-29-00002

ARRETE

modifiant l'arrêté n° 2012-SPE-0001 du 10 janvier
2012 portant autorisation
du Centre de Soins, d'Accompagnement et de
Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé «
La Désirade » à Montargis géré par l'Association
ESPACE

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE

modifiant l'arrêté n° 2012-SPE-0001 du 10 janvier 2012 portant autorisation du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé « La Désirade » à Montargis géré par l'Association ESPACE

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'arrêté n° 2012-SPE-0001 du 10 janvier 2012 portant autorisation de création d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé « La Désirade » par l'Association ESPACE 6 boulevard Chinchon 45200 MONTARGIS ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement pour le CSAPA « La Désirade » sur la période 2022-2027 transmis en date du 27 octobre 2022 et autorisé par l'ARS en date du 22 novembre 2022.

CONSIDERANT que le déménagement du CSAPA ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement du service ;

CONSIDERANT que le coût de financement en année pleine doit être compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'adresse précisée dans le titre de l'arrêté n° 2012-SPE-0001 susvisé est modifiée comme suit « 19 rue Gambetta à MONTARGIS (45200) ».

ARTICLE 2 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 3 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique : Association ESPACE

N° FINESS : 45 001 793 4

Adresse : 19 rue Gambetta 45200 MONTARGIS

Code statut juridique : 60 (Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

Entité établissement : CSAPA La Désirade

N° FINESS : 45 001 975 7

Adresse : 19 rue Gambetta 45200 MONTARGIS

Code catégorie établissement : 197 (CSAPA)

Code discipline : 508 (Accueil orientation soins accompagnement diff. spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 814 (Personnes consommant des substances psychoactives illicites)

ARTICLE 4 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, 131 rue du faubourg Bannier, BP 74409, 45044 ORLEANS CEDEX 1, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif «Tribunal», soit d'un télérecours sur le site internet : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 29 octobre 2024

La directrice générale,

Signé :Clara de BORT

ARRETE N° 2024-SPE-0041-PDS enregistré le 29 octobre 2024

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-10-29-00001

ARRETE

modifiant l'arrêté n° 2023-DOMS-PDS-060 du 03
avril 2023 portant renouvellement de
l'autorisation d'un Centre d'Accueil et
d'Accompagnement à la Réduction des Risques
pour Usagers de Drogues (CAARUD) dénommé «
l'Oasis » par l'Association ESPACE

ARRETE

modifiant l'arrêté n° 2023-DOMS-PDS-060 du 03 avril 2023 portant renouvellement de l'autorisation d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) dénommé « l'Oasis » par l'Association ESPACE

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 portant autorisation d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) géré par l'Association ESPACE ;

VU l'arrêté n° 2012-SPE-0092 du 16 octobre 2012 portant prolongation de l'autorisation d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) dénommé « l'Oasis » par l'Association ESPACE, 40 rue Périer, 45200 MONTARGIS ;

VU l'arrêté n° 2023-DOMS-PDS-060 du 03 avril 2023 actant le renouvellement de l'autorisation du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) « l'Oasis » de MONTARGIS, géré par l'Association ESPACE ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement pour le CAARUD « l'Oasis » sur la période 2022-2027 transmis en date du 27 octobre 2022 et autorisé par l'ARS en date du 22 novembre 2022.

CONSIDERANT que le déménagement du CAARUD ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement du service ;

CONSIDERANT que le coût de financement en année pleine doit être compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'adresse précisée dans l'article 4 de l'arrêté n° 2023-DOMS-PDS-060 du 03 avril 2023 susvisé est modifiée comme suit « 19 rue Gambetta à MONTARGIS (45200) ».

ARTICLE 2 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 3 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique : Association ESPACE

N° FINESS : 45 001 793 4

Adresse : 19 rue Gambetta 45200 MONTARGIS

Code statut juridique : 60 (Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

Entité établissement : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) dénommé « L'Oasis »

N° FINESS : 45 000 814 9

Adresse : 19 rue Gambetta 45200 MONTARGIS

Code catégorie : 178 - CAARUD

Code discipline : 508 - Accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques

Code activité / fonctionnement : 21 - Accueil de jour

Code clientèle : 814 - Personnes consommant des substances psychoactives illicites

ARTICLE 4 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, 131 rue du faubourg Bannier, BP 74409, 45044 ORLEANS CEDEX 1, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 01, soit d'un télérecours sur le site internet : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 5 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 29 octobre 2024

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2024-SPE-0040-PDS enregistré le 29 octobre 2024